

AVIS

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

La Commune d'Amélie-les-Bains-Palalda se réunira, à la salle du Conseil Municipal, le mardi 03 mars 2026 à 18h00.

DÉCISIONS ADMINISTRATIVES

CONVENTION DE LOUAGE DE CHOSES

N°09/2026 - PERMIS DE STATIONNEMENT TEMPORAIRE SUR LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Par décision en date du 04 février 2026, la ville d'Amélie-les-Bains-Palalda a conclu une convention d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public avec M. Pierre CAMPMAJO en vue de l'exploitation d'une activité de vente de glaces, sorbets et boissons non alcoolisées en triporteur électrique. La convention prend effet au 1^{er} février 2026, jusqu'au 30 novembre 2026 inclus. La redevance mensuelle et forfaitaire est fixée à 100 euros.

FIXATION DES TARIFS DES DROITS PRÉVUS AU PROFIT DE LA COMMUNE QUI N'ONT PAS UN CARACTÈRE FISCAL

N°10/2026 - FIXATION DU TARIF PUBLIC POUR LA PISCINE MUNICIPALE

Par décision en date du 10 février 2026, la ville d'Amélie-les-Bains-Palalda, dans le cadre de l'ouverture de la piscine municipale, a fixé les tarifs pour la saison 2026 des entrées au public, Aqua-Gym/Aqua-Fitness, évènements...

DÉLIBÉRATIONS

01 – AFFECTATION ANTICIPÉE DES RÉSULTATS

02 – VOTE DES TAUX COMMUNAUX 2026

03 – VOTE DU BUDGET 2026

04 – ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS POUR L'ANNÉE 2026 AUX ASSOCIATIONS

QUESTIONS DIVERSES

Fait à Amélie-les-Bains-Palalda, le 18 février 2026.

Le Maire,
Marie COSTA

